RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 26/11/2024 - 50957 - 2015 B 03633 - 811 279 652 - LEV & DES INVESTISSEMENTS

LEV & DES INVESTISSEMENTS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : [redacted]
811 279 652 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux-mille-vingt et un
Le trente septembre
A 14h00

Les associés de la société LEV & DES INVESTISSEMENTS se sont réunis au siège social sis [redacted] sur convocation de la Présidente.

Sont présents :

Monsieur **Franck DESFRICHES**
Titulaire de ..... 250 actions en pleine propriété

Madame **Pascale DESFRICHES**
Titulaire de ..... 250 actions en pleine propriété

Monsieur **Pascal LE VAICHER**
Titulaire de ..... 250 actions en pleine propriété

Madame **Pascale LE VAICHER**
Titulaire de ..... 250 actions en pleine propriété

Total des actions des associés présents : 1000 actions sur les 1000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame Pascale LE VAICHER, en sa qualité de Présidente de la Société.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

D.P. PLV

FP PLV

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Constatation de la fin de mandat du commissaire aux compte titulaire,
- Constatation de la fin de mandat du commissaire aux compte suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente constate la fin des fonctions du commissaire aux comptes titulaire Monsieur Benoît PROT à compter de ce jour, et, les seuils nécessaires à l'obligation de nomination d'un commissaire aux comptes n'étant pas atteints, décide de ne pas le renouveler.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente constate la fin des fonctions du commissaire aux comptes suppléant Monsieur Olivier GUEGUEN à compter de ce jour, et, les seuils nécessaires à l'obligation de nomination d'un commissaire aux comptes n'étant pas atteints, décide de ne pas le renouveler.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[redacted]

TROISIEME DÉCISION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

Pascale LE VAICHER
Présidente associée

[redacted]

[redacted]

Pascale DESFRICHES

[redacted]

FRANCK DESFRICHES
Associé

[redacted]